

CONGO



200 FCFA

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.adiac-congo.com

N° 3434 - JEUDI 21 FÉVRIER 2019

EMPLOI

Des jeunes déscolarisés se prennent en charge

Issus dans l'ensemble de milieux défavorisés, des jeunes déscolarisés parviennent à se réinsérer dans la vie professionnelle à travers le projet « Autonomisation des jeunes hors de l'école ».

Ce projet, financé par le gouvernement japonais, est mis en œuvre par l'Unicef dans les départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Likouala et Sangha. Il cible à la fois les peuples autochtones et les Bantous. [Page 6](#)



L'atelier de soudure d'un bénéficiaire du projet DR

MONNAIE

Le débat autour du franc CFA divise experts et politiques



La polémique sur le franc CFA n'en finit pas de défrayer la chronique. Le vice-président antisystème du Conseil italien, Luigi di Maio, a récemment accusé la France d'utiliser « le franc des colonies » pour « financer la dette publique française ». Il affirmait que le franc CFA appauvrisse l'Afrique. Mais les avis sont partagés. Le président de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a demandé que « cesse le faux débat » sur le franc CFA, qui est « une monnaie solide, bien gérée et appréciée ». [Page 9](#)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le MCDDI dégage sa responsabilité sur une éventuelle remise en question du mandat de Parfait Kolélas



Guy Brice Parfait Kolélas

Le président du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI), Euloge Landry Kolélas, vient de déclarer que son parti n'avait aucune responsabilité dans la destitution envisagée de l'Assemblée nationale du député de la deuxième circonscription de Kinkala, Guy Brice Parfait Kolélas, président de l'Union



Euloge Landry Kolélas

des démocrates humanistes (Udh-Yuki). « Guy Brice Parfait Kolélas faisait partie du MCDDI. Après, il a créé son propre parti politique, Udh-Yuki. Cela constitue une démission de fait. En quoi la responsabilité du MCDDI est-elle engagée dans sa probable destitution par l'Assemblée nationale ? », s'est-il interrogé. [Page 3](#)

CONSOMMATION

Les denrées alimentaires vendues dans des conditions malsaines



Les conditions de vente de certains produits de consommation exposent la population à des maladies. Cette situation récurrente devrait interpeller les services habilités afin de mettre un terme à cette situation. À Brazzaville comme dans d'autres localités du pays, il n'est pas rare de constater des vendeurs qui étalent les denrées alimentaires à même le sol, au mépris des règles d'hygiène, alors qu'ils pourraient faire usage des échoppes dans les marchés.

[Page 3](#)

Éditorial Nouvel âge

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Nouvel âge

Alors que débute aujourd'hui, à Rome, la réunion des Conférences épiscopales de l'Eglise catholique que le pape François a convoquée dans le but de mettre en place les mesures qui permettront à l'avenir de prévenir les abus sur les mineurs et les personnes vulnérables, les regards du monde entier se tournent vers la Cité du Vatican. Avec inquiétude pour les chrétiens qui découvrent l'ampleur des scandales sexuels qui leur fut longtemps cachée, avec espoir pour celles et ceux qui en ont été victimes des années durant, avec curiosité pour les observateurs de la scène religieuse qui se demandent comment la plus haute autorité de l'Eglise parviendra à mettre de l'ordre dans la gouvernance romaine.

Précédée et accompagnée par les deux bombes que sont le livre *Sodoma* de Frédéric Martel et le film *Grâce à Dieu* de François Ozon, la conférence va marquer à coup sûr un tournant dans la longue, très longue Histoire de l'Eglise. Outre le fait qu'elle réunira autour du souverain pontife pendant quatre longues journées les cardinaux et les évêques venus des cinq continents, ce qui n'est tout de même pas fréquent, l'extrême gravité des faits qui la justifient jettera une lumière crue sur les pratiques, les abus de pouvoirs, les silences plus ou moins complices, l'« omerta » dont ont été et sont toujours victimes des milliers de jeunes ou de moins jeunes. Si nul ne peut prédire ce qu'il sortira du long et difficile débat dont le pape lui-même va assumer la direction, l'on peut être certain qu'il marquera d'un sceau indélébile ce nouveau pontificat.

Ce que nous devons noter dès à présent, c'est qu'il aura fallu attendre l'élévation au Trône de Pierre d'un prélat venu du grand Sud – l'Argentine – pour que l'Eglise catholique se décide enfin à dénoncer publiquement le cancer qui la rongait depuis des décennies, voire même depuis des siècles. Avec toutes les conséquences que cela aura inévitablement, conséquences parmi lesquelles figurent en bonne place, comme nous l'avons écrit ici même à plusieurs reprises, les questions pour le moins délicates du célibat des prêtres, de la place des femmes dans la gouvernance de l'Eglise, de la réforme en profondeur de la Curie romaine, des pouvoirs excessifs de l'épiscopat italien et européen.

Disons donc les choses clairement : la conférence qui s'ouvre aujourd'hui à Rome va très probablement marquer le début d'un nouvel âge de l'Eglise.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Bonaventure Mbaya prône un dialogue national inclusif sous l'égide de la communauté internationale

Le président de la Convergence citoyenne, membre de la Fédération de l'opposition congolaise, a donné sa position dans une déclaration rendue publique le 19 février, au cours d'un échange avec ses militants de Brazzaville.

Depuis la dernière mission, à Brazzaville, du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale, François Lounceny Fall, la tenue d'un dialogue national paraît de plus en plus certaine pour quelques acteurs politiques.

Pour la Convergence citoyenne, il s'agit du seul cadre crédible en vue d'aboutir à un compromis politique, positif et constructif pouvant garantir la paix, la stabilité et une élection présidentielle apaisée en 2021.

En effet, selon Bonaventure Mbaya, tout le monde pense actuellement à une solution apaisée, qui engagerait le pays dans les grandes réformes attendues, tout en garantissant la réconciliation nationale. « *Ainsi donc, tout en reconnaissant la pertinence et le bien-fondé de la nécessité d'un dialogue national inclusif, il nous paraît très important de nous accorder préalablement sur le concept du dialogue national inclusif dont il est question ici. Notre pays a déjà une certaine expérience des dialogues depuis le retour du PCT au pouvoir en 1997* », a précisé Bonaventure Mbaya, d'entrée de jeu.

Il a également rappelé que depuis cette période, le Congo a connu sept dialogues sous l'égide du Parti congolais du travail (PCT) et de son président. Il s'agit notamment du Forum de janvier 1998 ; du dialogue national sans exclusive en 2001, des dialogues de Brazzaville en 2009 ; d'Ewo en 2011, Dolisie en 2013 ; Sibiti en 2015 et de Ouesso en 2016. D'après lui, toutes ces rencontres ont été des occasions manquées pour la réconciliation, la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance.

« *Ces différents dialogues ont plus contribué à réinstaller le PCT comme parti-Etat, à consolider le*



Bonaventure Mbaya s'adressant aux membres de son parti Adiac

pouvoir en place dans sa mauvaise gouvernance et à anéantir les avancées démocratiques mises en place par l'historique Conférence nationale souveraine et par la transition en 1991 et 1992 », pense-t-il.

Des discussions en cours entre la majorité et l'opposition

Dans la perspective de la tenue de ce rendez-vous, Bonaventure Mbaya s'est dit surpris d'entendre le chef de l'opposition constitutionnelle, Pascal Tsaty Mabiala, annoncer que sa plate-forme était prête à participer à un dialogue, sans préalables ni conditions. Une déclaration qui a poussé le président de la Convergence citoyenne de s'interroger si le dialogue national inclusif auquel cette partie de l'opposition a décidé de participer ne risquerait pas d'être une simple reproduction des rencontres précédentes. « *Par son appartenance à l'Internationale socialiste et à l'Alliance progressiste internationale, la Convergence citoyenne ne s'engagera dans aucune démarche qui prônerait la tenue d'un dialogue national inclusif qui ne se confirmerait pas aux conditionnalités énoncées plus haut* », a-t-il prévenu.

Cependant, il espère que les discussions entamées récemment entre le PCT et l'opposition, sous l'égide des Nations unies, permettront aux différents acteurs d'accorder leurs violons. Ce nouveau dialogue se tiendra, a-t-il

dit, dans un contexte très grave pour le pays. Pour lui, outre la situation du Pool, il y a d'autres sujets à débattre parmi lesquels la situation socioéconomique du pays ainsi que le problème de certains acteurs politiques se trouvant actuellement en prison.

« *Ce sont des questions qui devraient également rentrer dans le cadre du dialogue parce que la Communauté internationale et le FMI veulent nous imposer une nouvelle gouvernance. Cette nouvelle gouvernance ne peut que sortir d'un compromis politique, d'un consensus entre les acteurs parce qu'il faut relever le pays. Nous serons des très mauvais hommes politiques si nous ne réglons pas les problèmes qui peuvent satisfaire le peuple. C'est pour cela que nous avons commencé ces discussions avec le PCT* », a expliqué Bonaventure Mbaya, précisant qu'il y aurait nécessairement des préalables. Quant à l'implication de la communauté internationale, le président de la Convergence citoyenne a estimé que celle-ci devrait envoyer un représentant pour faire la modération de ce dialogue. Tirant les leçons du passé où les débats avaient été dirigés par un membre de la majorité ou du gouvernement, Bonaventure Mbaya a souligné la nécessité d'avoir une personnalité neutre, afin qu'elle puisse également participer aux débats.

Quant à l'implication de la communauté internationale, le président de la Convergence citoyenne a estimé que celle-ci devrait envoyer un représentant pour faire la modération de ce dialogue. Tirant les leçons du passé où les débats avaient été dirigés par un membre de la majorité ou du gouvernement, Bonaventure Mbaya a souligné la nécessité d'avoir une personnalité neutre, afin qu'elle puisse également participer aux débats.

L'autre raison serait le suivi des conclusions du dialogue.

« *C'est pourquoi nous demandons que ce dialogue se tienne sous l'égide de la communauté internationale afin que celle-ci se comporte comme en RDC où, à tout moment, le chef de l'Etat sortant était rappelé à l'ordre lorsqu'il voulait sortir du cadre des accords de la saint-Sylvestre. Nous sortirons de ce dialogue avec les mêmes types d'accord en disant que nous nous sommes entendus pour faire redémarrer le pays, pour y instaurer durablement la paix, pour que les questions qui nous divisent soient balayées définitivement* », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana

(chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE DES PARTIS

Le MCDDI dégage sa responsabilité sur une probable destitution du député Guy-Brice Parfait Kolélas

Par la voix de son président, Euloge Landry Kolélas, la formation politique se désengage de toute décision qui sera prise à propos du mandat de son ancien membre à l'Assemblée nationale, ce dernier étant devenu leader d'un autre parti.



Euloge Landry Kolélas devant sa base

Euloge Landry Kolélas a fait par du point de vue du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI), le 19 février à Brazzaville, au cours d'un échange avec sa base dans le cadre de la relance des rencontres dites «Mbongi».

En effet, une information non encore officielle ferait état de la destitution du mandat de Guy-Brice Parfait Kolélas à l'Assemblée nationale. Pour rappel, ce dernier avait été élu, en 2012, député de la circonscription électorale de Kinkala, sous la bannière du MCDDI. Or, Guy-Brice Parfait Kolélas a créé bien après son propre parti, l'UDH-Yuki. Les élections législatives de 2017 n'ayant pas eu lieu dans certaines circonscriptions du Pool à cause de la situation d'insécurité qui prévalait dans ce département, il avait bénéficié de la décision reconduisant ipso facto les anciens députés de ces circonscriptions, en attendant l'organisation des élections législatives partielles dans ces zones.

Aujourd'hui, le problème qui se pose serait celui de la légitimité de son mandat, entendu qu'il n'est plus membre du MCDDI; la création de son parti étant une démission de fait, selon Euloge Landry Kolélas.

« Le problème s'est posé au moment où il a eu son récépissé et ça c'est la loi qui le lui rappelle, c'est l'Assemblée nationale et le ministère de l'Intérieur, ce n'est pas le MCDDI »

« Vous faites partie d'une organisation politique et vous allez créer une autre ; c'est une démission de fait. Et en quoi est-ce que la responsabilité du MCDDI est-elle engagée ? Nulle part ! », a-t-il laissé entendre.

Pour le président du MCDDI, au cas où le député Guy-Brice Parfait Kolélas serait débarqué de l'Assemblée nationale, cela relèverait tout simplement de la loi et de la Constitution. « Le problème s'est posé au moment où il a eu son récépissé et ça c'est la loi qui le lui rappelle, c'est l'Assemblée nationale et le ministère de l'Intérieur, ce n'est pas le MCDDI », a-t-il renchéri.

La relance des « Mbongi » qui sont des lieux d'échanges et de débats autour des questions politiques, économiques, sociales, etc., permettra au parti de retrouver sa vivacité. Le président du MCDDI a également abordé la question de la restructuration du mouvement dans les jours à venir en vue de le redynamiser.

Jean Jacques Koubemba

COMMERCE

Des aliments vendus dans des conditions peu hygiéniques

Les vendeurs et consommateurs brazzavillois n'accordent plus assez de crédit à la notion d'hygiène. Pour le constater, il suffit d'observer les conditions dans lesquelles sont vendues les denrées alimentaires et produits de première nécessité dans les marchés ainsi que le long des grandes artères de la ville.

Du marché Total en passant par Poto-Poto, Mougali, Ouenzé, Talangaï et Mikalou, le décor est presque pareil. La plupart des commerçants qui occupent les abords des avenues principales de ces arrondissements étalent leurs produits sur un morceau de sac à même le sol ou dans des brouettes malpropres.

Du manioc, des safous, de la to-

mate, des congelés, du pain, des beignets, des gâteaux, des jus, etc...sont des produits dont il est question. Exposés aux rayons de soleil, à la poussière et aux mouches à longueur de journée, ces produits s'avèrent dangereux pour la santé des consommateurs. Comme il ne suffisait pas pour détruire la santé, juste à côté de ces commerçants se



Des pommes de terre posées sur un caniveau rempli d'eau et d'ordures

trouvent des bacs à ordures généralement débordants et puants ; des caniveaux contenant des eaux souillées. Abordée, une vendeuse ayant requis l'anonymat au marché Mikalou, dans le sixième arrondissement, a confié : « Avant, j'avais une petite table. Depuis que l'opération de déguerpissement a eu lieu, j'étale mes produits sur un sac à même le sol parce que c'est facile de les emballer et d'échapper à la police ». Et, une autre de relever : « Les tables coûtent cher dans le marché, en plus elles sont toutes occupées. D'ailleurs, nous liquidons mieux nos marchandises par rapport à ceux qui vendent à l'intérieur grâce à l'affluence des gens à l'arrêt de bus ».

Notons que l'occupation anarchique de ces grandes artères crée souvent des embouteillages aux heures de pointe. Elle constitue également une aubaine pour les voleurs qui en profitent pour fouiller les poches des passants imprudents.

Le ministère du Commerce et la mairie de Brazzaville devront regarder de près cette situation capitale pour la santé publique.

Lopelle Mboussa Gassia

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le secteur privé congolais s'organise en faveur du processus Redd+

Les opérateurs économiques ont lancé, le 20 février à Brazzaville, une plate-forme censée permettre leur meilleure implication dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres.

Le mécanisme Redd+ est né des négociations internationales sur les changements climatiques en 2008 et vise à réduire des émissions issues de la déforestation ainsi que de la dégradation des forêts et à accroître des stocks de carbone. La République du Congo est passée de la phase de préparation du processus à la deuxième phase dite d'investissement depuis plus de deux ans.

Son plan d'investissement est axé sur l'agroforesterie, le bois-énergie, l'aménagement durable des forêts, l'exploitation forestière à impact réduit, la conservation de la faune, l'appui à l'artisanat minier, la promotion des paiements pour services environnementaux, le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans les domaines concernés.

Pour le directeur de cabinet (par intérim) de la ministre de l'Economie forestière, Joël Loumeto, la mise en place de la plate-forme du secteur privé pour la Redd+ vient combler un vide. « Cette plate-forme devrait contribuer au renforcement du partenariat public-privé, l'une des mesures d'accompagnement du Plan national de développement 2018-2022 », a-t-il estimé.

En effet, les sociétés membres de l'alliance sont surtout at-



La photo de famille

tendues dans les domaines de l'utilisation des terres, de la déforestation et des impacts environnementaux liés aux activités minières. Au retour, celles-ci vont bénéficier des avantages fiscaux en contrepartie d'une production verte, des offres en crédit et ou garanties attractives pour l'agro-industrie hors forêts, des business incubateurs dans l'appui aux filières zéro déforestation.

Pour cela, le plan d'investissement sert de cadre de référence pour la mise en œuvre de ces activités au niveau national et devrait permettre de canaliser la mobilisation des différents financements. Les négociateurs ont bien voulu accompagner les

pays en développement dans la gestion durable de leurs forêts, moyennant des revenus carbonés sous forme de financements, se traduisant en des projets pour permettre à la population rurale de se détourner des forêts.

Ce mécanisme constitue une réelle opportunité pour le Congo et renforce la synergie d'actions intersectorielles, espère-t-on du côté des acteurs du secteur privé. Le vice-président de la chambre de commerce de Brazzaville, Jean Galessamy-Ibombot, appelle ses pairs hommes d'affaires à se mobiliser au sein de la nouvelle plate-forme.

Fiacre Kombo

INSERTION LEGALE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR :

Il sera procédé le 09 Mars 2019 à 10 heures précises à la vente aux enchères publiques en un seul lot d'un immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE:

Une propriété bâtie sise à Brazzaville, objet du titre n° 16.933, cadastre section F, superficie 271, 13 m², rue Nkouka Loubofo, n° 129, quartier La Glacière, Baongo, Brazzaville, appartenant en propre à monsieur Juste César PASSY.

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE:

La propriété comprend un bâtiment à niveau inachevé, le bâtiment occupe toute la propriété, le rez-de-chaussée est achevé ; au premier niveau, l'élévation des murs a dépassé le niveau du chaînage, les poteaux des balcons du premier niveau ont été coulés ; la propriété s'ouvre par un grand portail métallique à deux battants avec un portillon au milieu, le portail donne directement sur le grand couloir du bâtiment qui fait office de parking, lequel débouche sur les escaliers ; de part et d'autre dudit couloir se trouve des appartements, les portes desdits appartements sont en bois massif, le sol du couloir est revêtu de carreaux dont certains ont été décapés et de nombreuses briques sont entassées au-dessus de la dalle.

IMMEUBLE SAISI PAR :

La société ECOBANK Congo, société anonyme avec conseil d'administration au capital social de 10.000.000.000 FCFA dont le siège social est sis avenue du Camp, 3e étage Immeuble de l'ARC, BP : 2485, centre-ville Brazzaville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro CG BZV 2007 B-559.

Ayant pour conseil Maître Françoise MBONGO, Avocat à la Cour, Cabinet sis avenue du Sergent MALAMINE, derrière Congo Télécom, en face de CAR MOBIL, ex immeuble SABENA, à côté de la C.R.F., centre-ville, Brazzaville, Tél : 05.556.02.18, Email : mbongofr2002@yahoo.fr, B.P. : 14.227.

AU PREJUDICE DE :

Monsieur PASSY Juste César, de nationalité congolaise, né le dix-sept novembre mil neuf cent soixante-quatre à Owando, marié, père de famille, titulaire d'un permis de conduire n°47.663, gérant de société, domicilié à Brazzaville, case n° 1, route nationale Djoué, Makélé-kélé ;

Ayant pour Conseil Maître Ludovic Désiré ESSOU, Avocat à la Cour, Cabinet sis Immeuble Mfoa n°4, entre l'Ambassade de France et l'hôtel Saphir, centre-ville Brazzaville, République du Congo, Email : cabinetessou@yahoo.fr, Téléphone : 05 556-00-98, B.P. : 13303.

EN EXECUTION DE :

1°)- La copie en bonne et due forme exécutoire d'un acte notarié dénommé « convention de crédit assortie d'un cautionnement hypothécaire » (répertoire n° 152/FML/OL/16) conclue à Brazzaville le 17 Mars 2016 entre la banque requérante d'une part, la Société COGECO INTERSARL, société à responsabilité limitée au capital social d'un million (1.000.000) FCFA dont le siège social est sis à Brazzaville, au n°2, rue Jules Ferry, centre-ville, immatriculée au

Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM CG/BZV 08 B 1116, représentée par son gérant, Monsieur Juste César PASSY et Monsieur PASSY Juste César, de nationalité congolaise, né le dix-sept novembre mil neuf cent soixante-quatre à Owando, titulaire d'un permis de conduire n°47.663, gérant de société, domicilié à Brazzaville, case n° 1, route nationale Djoué, lequel s'est constitué « CAUTION SOLIDAIRE » à la société Cogeco Inter SARL d'autre part, par-devant Maître Félix MAKOSSOLASSI, Notaire à la résidence de Brazzaville, office sis Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville Brazzaville, BP : 1444, Tel. : 222 81 04 14 44, République du Congo ;

2°)- La copie en bonne et due forme exécutoire d'un acte portant « Dépôt d'une convention de crédit assortie d'un cautionnement hypothécaire entre Ecobank et COGECO Inter SARL au rang des minutes du Notaire » dressé le 05 Juillet 2016 (répertoire n°360/FML/OL/16) par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville ;

Et suivant Commandement valant saisie immobilière servi à monsieur PASSY Juste César le 13 Juillet 2018 par acte de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de Brazzaville, Etude sise 13, rue Dispensaire en face de l'agence Crédit du Congo Poto-poto, centre-ville Brazzaville, BP: 14642, lequel Commandement a été enregistré et publié

le 08 Septembre 2018 à la Conservation Foncière de Brazzaville sous le numéro volume 15/7023, extrait 7023.

MISE A PRIX: SOIXANTE MILLIONS (60.000.000) FCFA.

LIEU D'ADJUDICATION : Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, sis Palais de Justice de Brazzaville, Poto-Poto, centre-ville Brazzaville.

ENCHERE: CINQ CENT MILLE (500.000) FCFA.

Pour toute information, contacter et s'adresser à :

-Maître Françoise MBONGO, Avocat à la Cour, Cabinet sis avenue du Sergent Malamine, derrière Congo Télécom, en face de CAR MOBIL, ex immeuble SABENA, à côté de la C.R.F., centre-ville, Brazzaville, Tél : 05.556.02.18, Email : mbongofr2002@yahoo.fr, B.P. : 14.227 ;

-Etude de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de Brazzaville, sise 13, rue Dispensaire en face de l'agence Crédit du Congo Poto-poto, centre-ville Brazzaville, BP : 14642.



VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

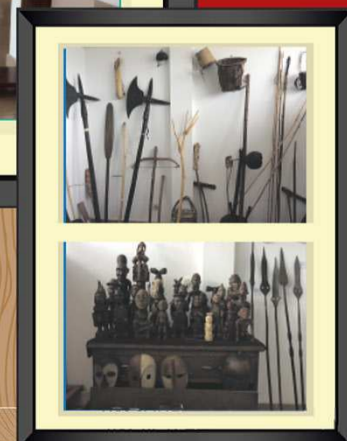
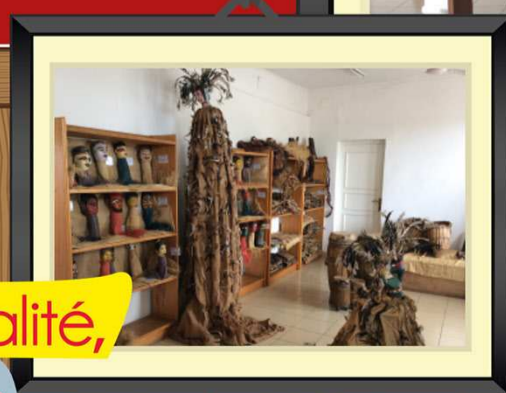
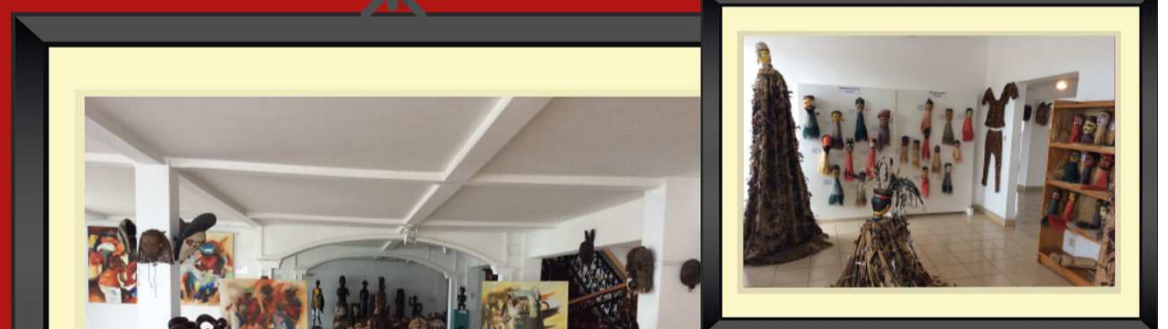
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

ECOTOURISME

La Banque mondiale va accompagner le Congo dans le cadre du PND 2018-2022

La volonté de l'institution financière a été exprimée par sa représentante, Korotoumou Ouattara, reçue le 20 février par la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan-Nonault.

La représentante de la Banque mondiale en République du Congo a promis une rencontre dans les jours à venir avec les équipes du ministère du Tourisme et de l'environnement. Il s'agira, a-t-elle dit, de passer au peigne fin les priorités que le Congo s'est données à travers ce ministère, afin que cette institution les accompagne, surtout dans le cadre du Plan national de développement (PND 2018-2022) qui fait de l'écotourisme une des activités essentielles du développement durable.

Aussi, en termes des projets que la Banque mondiale finance en parallèle avec le gouvernement du Congo, il y en a deux phares, notamment le Projet forêt et développement de l'environnement et le Projet développement du secteur privé et de la compétitivité au Congo.



Korotoumou Ouattara et Arlette Soudan-Nonault ont parlé de tout ce qui est inscrit dans ces deux projets pour apporter un appui technique au minis-

tère du Tourisme et de l'environnement et aussi aider le secteur privé dans tout ce qui est micro projet que ce secteur peut porter lui-même. Car, il est

vrai que le climat de l'environnement aujourd'hui au Congo ne permet pas au secteur privé de saisir les occasions qui lui sont offertes.

« Nous avons aussi parlé de quelque chose qui est très importante qui montre à quel point l'État est déterminé dans le développement du tourisme, surtout de l'écotourisme au Congo. Là, il s'agit du visa touristique que nous allons appuyer en termes d'études de faisabilité et autres. Le ministère s'est donné à peu près six mois pour que son application soit effective. C'est l'un des éléments clés qui montre à quel point la République du Congo peut vraiment mettre en exergue le tourisme dans le pays, parce que cela va beaucoup contribuer au développement durable qui vise la diversification de l'économie au Congo », a indiqué Korotoumou Ouattara.

Bruno Okokana

TRIBUNAL DE OUESSO

Michel Anoumzock et Jouanin Andoula condamnés pour braconnage d'un éléphant

L'instance judiciaire locale a récemment rendu son verdict en matière correctionnelle, condamnant les deux délinquants fauniques à plusieurs années de prison ferme et à payer des amendes.



Michel Anoumzock et Jouanin Andoula condamnés/Adiac

Au terme de plusieurs semaines d'instruction, les charges retenues contre les deux braconniers sont, entre autres, l'abattage et la complicité d'abattage d'un éléphant, espèce intégralement protégée par la loi.

Les deux sont condamnés à trois ans de prison ferme et doivent payer une amende d'un million de francs CFA ainsi que des dommages et intérêts d'un million de francs CFA sur la base de l'article 113 de la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. En effet, l'auteur de cet abattage, le chasseur autochtone Jouanin Andoula, est inter-

pellé par les éco-gardes du projet espace Tridom interzone Congo. A l'issue d'un interrogatoire, ce dernier a reconnu qu'il « pratique la chasse à l'éléphant depuis plusieurs années ». Fort de son expérience, les commanditaires louent ses services pour abattre des éléphants afin d'en extraire les pointes d'ivoire. Le dernier qu'il aurait abattu avec une arme de guerre de type PM AK47 est la ènième battue de sa carrière.

Par contre son commanditaire, Michel Anoumzock, a été propriétaire de l'arme de guerre utilisée pour ce braconnage. Le présumé com-

plice a été également interpellé au terme d'une fouille de ses sacs. Une trompe et une queue d'éléphant ainsi que des cartouches artisanales auraient été retrouvées à la suite d'une perquisition par des agents en application de la loi dans le campement de ce dernier, au village Ekokola. « En dépit des efforts fournis par l'Etat congolais et ses partenaires dans le processus de conservation de la biodiversité, plusieurs Congolais et sujets étrangers ne sont pas encore dissuadés et continuent à se livrer aux actes de braconnage et au commerce illégal des produits issus des espèces animales en voie d'extinction. La condamnation de ces deux personnes démontre l'impartialité et la détermination de la justice congolaise dans la protection de notre faune sauvage », a commenté une source proche du Projet Espace tridom interzone Congo.

Signalons que Michel Anoumzock a été jugé puis condamné, à plusieurs reprises, pour le trafic et la complicité d'abattage des espèces intégralement protégées.

Fortuné Ibara

EDUCATION

Cuba disposé à promouvoir la langue espagnole au Congo

L'annonce a été faite par le diplomate cubain en poste à Brazzaville, à l'issue d'un entretien, le 19 février, avec le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.



Anatole Collinet Makosso et José Antonio Garcia Gonzalez

Les discussions des deux personnalités ont porté sur la coopération entre le Congo et Cuba. Pour ce faire, deux éléments de collaboration ont été retenus. Plus précisément, il est envisagé l'enseignement de la langue espagnole dans les établissements du Congo et la poursuite du travail dans le domaine de l'alphabétisation.

Il s'agissait, pour Anatole Collinet Makosso et José Antonio Garcia Gonzalez, d'émettre un projet d'intention qui sera vu dans le cadre de la coopération d'une mission de prospection et d'identification dans le secteur.

« Dans l'ensemble, je suis ici pour mieux connaître les besoins du ministère. On est en train de voir ce qu'on peut faire à l'avenir », a déclaré l'ambassadeur cubain.

Guillaume Ondzé

EMPLOI

Les jeunes des milieux défavorisés à la conquête de l'autonomie

Plusieurs jeunes autochtones et bantous déscolarisés se battent pour leur réinsertion professionnelle, à travers le projet "Autonomisation des jeunes hors de l'école". Dans leur marche vers l'autonomie, ils expliquent d'où ils viennent et en quoi ce projet est une bouée de sauvetage.

L'"Autonomisation des jeunes hors de l'école" est un projet exécuté par l'Unicef-Congo et financé par le gouvernement japonais. Brazzaville, Pointe-Noire, Sangha, Likouala sont les départements ciblés.

L'objectif visé est la formation et la réinsertion professionnelle des jeunes issus des milieux défavorisés. Le projet porte des fruits, comme en témoignent les principaux bénéficiaires qui voient leur rêve d'être autonomes se réaliser.

Réactions

Simon Pierre Nigina, un jeune âgé de 14 ans, a arrêté ses études au collège, en classe de sixième, après plusieurs échecs. Le message d'autonomisation, porté par l'Unicef, a résonné dans la conscience de son père, qui n'a pas hésité à l'inscrire pour qu'à l'avenir, le jeune homme réussisse sa carrière professionnelle, après avoir échoué à l'école. « *Je veux devenir un maître soudeur, le métier me plaît* », a confié Simon Pierre Nigina.

Il y a, par ailleurs, Doucha Nzitokoulou, une fille-mère vivant à Ouessou (département de la



Une des bénéficiaire du projet dans un salon de coiffure./Photo Unicef

Sangha), qui a abandonné tôt le banc de l'école. La grossesse qu'elle a contractée au lycée l'a, en effet, empêchée de poursuivre les études. Elle a passé trois ans à la maison à ne rien faire. Le projet lui a permis d'apprendre la coiffure. « *Je pourrai subvenir à mes besoins et mieux prendre en charge mon enfant en assurant notamment sa scolarité* », a-t-elle

fait savoir.

Le maître couturier ivoirien, Sidiki Keita, installé à Ouessou

cadre du projet autonomisation des jeunes hors de l'école, son atelier a accueilli trois filles qui

« Je serai le premier menuisier charpentier autochtone »

depuis 1972, a expliqué qu'il est possible de bien gagner sa vie grâce à la couture, même si cela prend un peu de temps. Dans le

y apprennent le métier.

Le projet ne concerne pas exclusivement les Bantous. Eugène Mangolo, autochtone, a

interrompu ses études à l'école primaire pour devenir chasseur et ouvrier agricole dans les champs des Bantous. Il n'est pas resté indifférent au projet d'autonomisation après les sensibilisations de l'Unicef faites au village Peke, à 5km de Ouessou, dans le département de la Sangha. C'est dans la menuiserie qu'il a trouvé son compte. « *Je serai le premier menuisier charpentier autochtone* », a-t-il déclaré avec l'impression d'être une fierté pour la communauté à laquelle il appartient. Les bénéficiaires du projet de l'autonomisation des jeunes en dehors de l'école, lancé il y a plus de deux ans, ont aujourd'hui la capacité de se prendre en charge. Ces jeunes bantous et autochtones déscolarisés, issus des milieux défavorisés, ont appris des métiers qui ont facilité leur insertion professionnelle. L'Unicef et le gouvernement japonais ont pleinement joué leur partition en tant que partenaires du Congo, en aidant le pays à trouver une solution pour l'emploi de ces jeunes qui, en quittant prématurément les bancs de l'école, avaient perdu espoir.

Rominique Makaya

ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Relance imminente de deux centres communautaires d'entreprises rurales

Le constat fait lors de la récente visite sur le terrain de la délégation de la Banque africaine de développement (BAD) et la ministre des Affaires sociales, Antoinette Dinga-Dzondo, appelle à la redynamisation des activités des centres songhai d'Otsendé (Cuvette) et de Louvakou (Niari) pour rentabiliser les investissements réalisés.

Les centres communautaires d'incubation d'entreprises rurales ont été créés dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés, cofinancé par la BAD. Il y a quelques

jours, une délégation conjointe de cette banque, du ministère des Affaires sociales et celui de l'Enseignement technique, de l'emploi et de la formation qualifiante a visité les centres d'Otsendé et de Louvakou.

« *Nous sommes venus voir dans quel état se trouvent ces centres et comment les redynamiser pour l'intérêt des communautés locales* », a expliqué la directrice du développement du capital humain, jeunesse et compé-

tences, Oley Dibba Wadda, ayant conduit la délégation.

A Otsendé, les visiteurs ont pu se faire une idée des différents pôles du centre : formation, production des filières végétales, volaille, mammifères, pisciculture, transformation agroalimentaire, transformation artisanale et énergies renouvelables.

A Louvakou, cependant, les activités sont aux arrêts de-

puis 2016. Environ deux cents hectares sont plongés dans un état chaotique. On y trouve huit truies et trois cabris seulement. « *La relance de ces centres nous tient à cœur* », a fait savoir la ministre Antoinette Dinga-Dzondo.

Dans le cadre de la relance progressive des activités au sein de ces centres, le ministère des Affaires sociales a procédé à l'assainissement des sites, la réhabilitation de quelques infrastructures, la réparation des équipements et la relance de la production agricole en vue du démarrage effectif de la formation en entrepreneuriat rural des apprenants identifiés.

Selon la ministre, cette visite permettra la remise en marche de ces centres car la délégation de la BAD a promis d'apporter une assistance technique pour mieux les gérer.

R.M.



Le centre cummunautaire d'Otsendé

« **Nous sommes venus voir dans quel état se trouvent ces centres et comment les redynamiser pour l'intérêt des communautés locales** »,

NATIONS UNIES

Le Conseil de sécurité évalue sa politique de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau

Une délégation de l'institution a effectué, du 14 au 17 février, une mission de travail dans les deux pays.

La visite de quatre jours de la mission onusienne avait pour objectif de faire le point sur l'évolution de la politique de consolidation et du maintien de la paix dans les deux pays d'Afrique de l'ouest.

En Côte d'Ivoire, la délégation a rencontré le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon Tanoh, et le vice-président, Daniel Kablan Duncan. Elle a aussi participé à la table ronde portant sur la transition du maintien de la paix et la consolidation de la paix, organisée par les coordonnateurs résidents des Nations unies en Côte d'Ivoire et au Liberia.

En effet, la Côte d'Ivoire est membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU depuis le début de l'année 2018. L'opération des Nations unies avait été arrêtée en juin 2017, après treize ans de déploiement dans ce pays qui a été plongé dans une instabilité politique et militaire de 1999 à 2011. La fin du mandat de cette opération a été un succès pour l'ONU.

Appréciant l'initiative de cette mission conjointe, le représentant de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies et membre de la délégation du Conseil, Léon Kacou Adom, a signifié que cette visite a été une occasion propice pour eux d'échanger et de communiquer les expériences et les bonnes pratiques entre les représentants des Etats membres, les autorités ivoiriennes et les experts des équipes pays des Nations unies en Côte d'Ivoire et au Liberia, notamment sur les méthodes et techniques à mettre sur pied pour la transition du maintien à la consolidation de la paix. « A l'heure où les opérations de maintien de la paix des Nations unies sont à la croisée des chemins et dans un contexte marqué par la réforme lancée par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, il est tout indiqué que le Conseil de sécurité qui est en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationale mette en lumière les expériences réussies en la matière, en l'occurrence en Côte d'Ivoire et au Liberia », a-t-il conclu.

Rock Ngassakys

CENTRAFRIQUE

L'ONU enquête sur des actes présumés commis par des russes

Moscou a assis son influence à Bangui grâce à la présence "d'instructeurs militaires civils", dont certains auraient été assimilés, à tort ou à raison, comme appartenant à la Société militaire privée [SMP] de Wagner.

La présence de la SMP en Centrafrique, notamment dans certaines régions, a été dénoncée par le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian. Un rapport des Nations unies indique, au conditionnel, que des militaires ou des mercenaires russes auraient commis des actes de torture sur Mahamat Nour Mamadou, un civil arrêté sur le marché de Bambari car soupçonné d'appartenir à l'un des groupes armés issus de l'ex-coalition rebelle de la Séléka. Des photographies publiées dans le rapport des Nations unies confirmeraient les blessures reçues par ce civil. D'après l'ONU, qui a ouvert une enquête sur ce cas de torture, il y aurait au moins vingt-huit ressortissants russes présents à Bambari.

Répondant à une question sur les perspectives d'une coopération franco-russe en Afrique, l'ambassadeur de France en Russie, Sylvie Hermann, est favorable pour que les pays africains multiplient des partenaires. Elle y voit une complémentarité et non une concurrence.

En Centrafrique, Sylvie Hermann plaide pour une coopération en particulier en matière de sécurité entre les diverses forces, y compris avec les Russes, les Nations unies, les organisations internationales et la France.

Noël Ndong

DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Le sujet fait l'objet d'une réunion à Genève

Le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a ouvert, le 18 février dans la capitale suisse, sa 72^e session au cours de laquelle seront examinés, jusqu'au 8 mars, les rapports et recommandations émis par les différents pays membres, en vue d'enclencher des procédures de plainte contre les auteurs des violations des droits de la femme.

La rencontre de Genève marque, selon les organisateurs, le 40^e anniversaire de l'adoption de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Rappelant l'objectif de la création du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la présidente sortante, Dalia Leinarte, a rappelé que le nombre d'États faisant partie de cette organisation est de cent quatre-vingt. A ce jour, cent neuf États avaient ratifié le protocole facultatif afin d'aboutir à la signature d'une convention permettant aux Etats membres d'instituer une procédure de plaintes individuelles.

« Au cours de ses 40 années d'existence, la convention sur la question a permis de remettre en question les stéréotypes existant de discriminations ainsi que les normes sociales anachroniques de longue date sur la discrimination à l'égard des femmes dans la société », a signifié le chef de la section des groupes cibles à la division des traités et du conseil des droits de

l'homme du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Orest Nowosad. Il a rappelé que l'espoir des femmes et des filles est de se voir être traitées avec respect et dignité, en tant qu'êtres humains. Ce qui justifie le fait que, le 17 décembre 2018, l'assemblée générale des Nations unies avait adopté une résolution sur la traite des femmes et des filles dans laquelle les États sont invités à intensifier leurs efforts, en vue de régler rapidement les affaires de traite d'êtres humains.

« Au cours de ses 40 années d'existence, la convention sur la question a permis de remettre en question les stéréotypes existant de discriminations ainsi que les normes sociales anachroniques de longue date sur la discrimination à l'égard des femmes dans la société »

C'est ainsi qu'à travers cette résolution, l'assemblée générale avait demandé aux États membres et aux gouvernants d'adopter et de renforcer les mesures d'élimination du phénomène d'exploitation des femmes ainsi que la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales.

« Deux autres résolutions pertinentes pour le comité avaient été adoptées par l'assemblée générale. La première, en date du 17 décembre portant sur l'intensification des efforts pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus particulièrement sur le harcèlement sexuel. La seconde, adoptée le 5 décembre, portait sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements et encourage les États à mieux comprendre l'impact de la violence armée, en particulier l'incidence du trafic illicite d'armes légères sur les femmes et les filles », a signifié Orest Nowosad Aantde.

R.Ng.

Burundi

Michel Kafando invite les acteurs politiques à opter pour un dialogue inclusif

L'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour le pays a lancé son appel, le 19 février, lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation burundaise.

Le dialogue inclusif inter-burundais demeure la seule option viable pour un règlement durable de la crise politique, selon l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, qui a pris part à la réunion stratégique du Conseil de sécurité. Cette concertation, estime-t-il, permettra la tenue des élections en 2020 dans un environnement apaisé.

Parlant de l'atmosphère politique du Burundi, Michel Kafando a rappelé que le président Pierre Nkurunziza avait déjà réitéré, le 22 décembre 2018, sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat en 2020. Et que, la demande de reconnaissance officielle du nouveau parti de l'opposition, notamment le Congrès national pour la liberté, avait aussi été agréée le 14 février par le gouvernement. Ce qui présage déjà, d'après lui, les signes de paix future dans le pays.

« J'encourage le gouvernement à continuer dans ce sens et l'exhorte à plus d'exclusivité, notamment dans le cadre des discussions en cours sur l'adoption d'un nouveau code



Michel Kafando

électoral », a-t-il dit, insistant sur le fait que la situation des droits de l'homme doit être une préoccupation au Burundi, malgré le fait que la situation humanitaire s'est améliorée dans le pays depuis 2017, sauf dans certaines parties, en particulier dans les provinces frontalières de l'est et du nord-est.

« Environ un million et demi de personnes restent cependant menacées par l'insécurité alimentaire du fait des

difficultés socio-économiques persistantes », a fait savoir Michel Kafando, tout en signifiant qu'au 31 décembre 2018, les Nations unies estimaient à cent quarante mille, le nombre de personnes déplacées et à plus de trois cent quarante-sept mille, le nombre de réfugiés burundais encore présents dans les pays voisins. Alors que les statistiques étaient en baisse par rapport aux trois cent quatre-vingt mille réfugiés, en novembre dernier.

Notons que l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU s'était rendu au Burundi, du 20 au 29 janvier. L'objectif de la mission était de s'entretenir avec le président Pierre Nkurunziza et les autorités burundaises, notamment sur les conclusions de la réunion du Conseil de sécurité du 21 novembre 2018. Ceci, pour réaffirmer à la veille du sommet de la Communauté de l'Afrique de l'est, le soutien des Nations unies au processus inter-burundais. Malheureusement, ces entretiens n'ont pu avoir lieu.

R.Ng.

SOMALIE

Bujumbura et Mogadiscio pour un sommet sur le retrait des forces burundaises

Pierre Nkurunziza et Mohamed Abdullahi Mohamed, respectivement président du Burundi et de Somalie, ont demandé, le 19 février, la tenue en «urgence» d'un sommet des chefs d'Etat des pays contributeurs de troupes de la force africaine dans le pays (Amisom), afin de réexaminer la question du retrait annoncé de mille soldats du contingent burundais.

Les deux chefs d'Etat ont évoqué le sujet lors de leur rencontre à Bujumbura, la capitale burundaise. « Nous avons discuté de la contribution des soldats burundais en Somalie (...) ainsi que d'une décision prise par le Conseil paix et sécurité de l'Union africaine (CPS) qui n'a pas satisfait les Burundais » et les Somaliens, a annoncé Pierre Nkurunziza, après un tête-à-tête avec son homologue somalien.

Mohamed Abdullahi Mohamed a, au cours de sa visite officielle de deux jours à Bujumbura, loué le sacrifice des soldats burundais, « parmi les premiers » à avoir été déployés en Somalie. La question du retrait du contingent de Somalie avait déjà été sur la table de l'organisation continentale puisqu'en décembre 2018, l'Union africaine (UA) avait demandé au Burundi de procéder à cette évacuation, au plus tard le 28 février. L'injonction avait été faite dans le cadre d'un programme de désengagement progressif de l'Amisom contesté par le Burundi, dont la pré-

sence de soldats en Somalie constitue une source de revenus en devises pour le pays.

Le chef de l'Etat burundais semble toujours être opposé au retrait des troupes de son pays de l'Amisom. « Nous avons convenu de convoquer un sommet urgent des chefs d'Etat contributeurs de troupes au sein de l'Amisom pour que cette décision soit revue dans le bon sens (...) pour que les opérations puissent se poursuivre sans problèmes », a-t-il déclaré.

Pierre Nkurunziza s'exprimait au moment où, selon une source de l'UA, la liste des mille Burundais à rapatrier a déjà été dressée et « les vols qui doivent les ramener au Burundi sont programmés du 21 au 26 février ».

« Le ministre burundais de la Défense est décidé à engager un bras de fer » et a d'ores et déjà assuré que « le Burundi ne va pas retirer de Somalie plus de quatre cents soldats », assurent des sources de l'UA, ajoutant que le gouvernement burundais continue

de contester la décision de retrait de ses soldats. C'est pour défendre cette position que le ministre burundais des Affaires étrangères, Ezechiel Nibigira, a séjourné en Égypte où il a obtenu le soutien du président de ce pays, Abdel Fattah al-Sissi, nouveau président en exercice de l'UA, selon un cadre de haut niveau de ce ministère.

Deuxième pays contributeur de troupes de l'Amisom, le Burundi a déjà payé un lourd tribut en Somalie où entre huit cents et mille de ses soldats ont été tués par les shebab, selon des sources militaires.

Ces islamistes avaient pourtant été chassés de Mogadiscio en 2011 et perdu l'essentiel de leurs bastions, mais ils contrôlent toujours de vastes zones rurales d'où ils mènent des opérations de guérilla et des attentats-suicides contre des objectifs gouvernementaux, sécuritaires ou civils. Ils ont même juré la perte du gouvernement somalien, soutenu par la communauté internationale et par les vingt mille hommes de la force de l'Amisom.

Nestor N'Gampoula

Vive tension autour des réserves de pétrole et de gaz

Le point d'achoppement serait la mise aux enchères par Mogadiscio des gisements pétrolières et gaziers situés dans une zone maritime que les deux pays se disputent. Nairobi a rappelé son ambassadeur pour «consultation urgente».

Mogadiscio a dû calmer le jeu en affirmant que «la Somalie n'offre pas maintenant et n'envisage pas d'offrir un quelconque gisement dans la zone maritime disputée, avant que la frontière maritime entre les parties soit décidée par la CIJ (Cour internationale de justice)».

La CIJ entend, depuis 2016, les arguments de la Somalie et du Kenya au sujet de la délimitation de leur frontière maritime, au sein d'une zone potentiellement riche en pétrole et en gaz dans l'Océan indien. Les deux parties se disputent un secteur maritime de plus de 100 000 km², au sein duquel Nairobi a déjà

accordé trois permis d'exploitation pétrolière aux compagnies française Total, américaine Anadarko Petroleum et italienne ENI SpA, contestés par Mogadiscio.

Les deux pays voisins vivent dans une tension et la guerre civile somalienne a souvent débordé sur le Kenya. Des islamistes extrémistes en provenance de Somalie sont accusés d'avoir commis des

attentats au Kenya, dont celui de janvier dernier qui avait fait vingt-et-un morts.

Le «Kenya espère que la construction du mur de 700 km, le long de la frontière entre le Kenya et la Somalie, permettra d'empêcher les éléments d'Al-Shebab de s'infiltrer dans le pays depuis la Somalie», peut-on lire dans le journal du peuple.

Parmi les vingt mille hommes que compte la Mission de l'Union africaine en Somalie, figurent des soldats kényans.

Noël Ndong



Siège social : Avenue Amilcar CABRAL,
Brazzaville-CONGO * 2889 (+242.22.281.09.78 /55/56 Fax
+242.22.281.09.77 www.lcb-bank.com

CONDOLÉANCES

Ayant appris avec une vive émotion la disparition brutale de M. Louis Kanoha Elenga, directeur général d'Energie électrique du Congo, et face à cette tragique situation, et au regard d'excellentes relations entretenues entre nos deux structures depuis de longues dates, la direction générale de LCB Bank et l'ensemble du personnel s'associent à la douleur éprouvée par l'entourage professionnel et familial de l'illustre disparu, pour exprimer ses sincères condoléances et témoigner toute sa compassion dans ces moments de dure épreuve.

Nous vous prions de trouver ici, l'expression de notre sincère solidarité.

DIRECTION GENERALE DE LCB BANK

ECONOMIE

Le débat s'anime autour du franc CFA

La vieille polémique sur le franc CFA n'en finit pas de défrayer la chronique. Aussi bien du côté des techniciens que des politiques, le sujet est au centre des discussions et les avis, plus que jamais, sont inconciliables. Les opposants à cette monnaie partagée par quatorze Etats africains et garantie par le Trésor français, redoublent d'ardeur sur les réseaux sociaux.

Régulièrement critiqué dans les pays africains qui l'utilisent, le franc CFA compte des ennemis jusqu'en Europe où la charge la plus spectaculaire a été récemment lancée par le vice-président antisystème du Conseil italien, Luigi di Maio, qui a accusé la France d'utiliser « le franc des colonies » pour « financer la dette publique française ». Il affirmait que le franc CFA appauvissait l'Afrique.

Mais les avis sont toujours tranchés. Après avoir été reçu par Emmanuel Macron la semaine dernière, le président ivoirien, Alassane Ouattara, a vivement défendu le sujet. Il a demandé que « cesse le faux débat » sur le franc CFA, qui est « une monnaie solide, bien gérée et appréciée ».

A l'issue de l'entretien à l'Elysée, le président Ouattara a dit à la presse: « J'ai entendu beaucoup de déclarations sur le franc CFA. Je ne comprends pas ce faux débat. Le franc CFA est notre monnaie, c'est la monnaie de pays qui l'ont librement choisie, depuis l'indépendance dans les années 1960 ». Mettant en avant les taux de croissance des huit pays de l'Afrique de l'ouest qui l'utilisent, le président ivoirien a ajouté: « Elle est solide, elle est appréciée, elle est bien gérée ». Il a assuré: « Nous sommes très, très heureux d'avoir cette monnaie qui est stabilisante », en précisant que des réformes la concernant seraient faites « le temps opportun ».

En revanche, les participants invités à la conférence contre

le franc CFA, tenue le 17 février au Mali, ont dénoncé cette « survivance de l'époque coloniale ». Les universitaires, les acteurs de la société civile et les responsables politiques étaient présents, plaidant pour un changement de monnaie. Selon les universitaires et les représentants d'ONG à cette conférence, la monnaie est d'abord une affaire de souveraineté. « Nous voulons en finir avec

l'acronyme CFA qui renvoie quand même aux francs des colonies françaises d'Afrique. Les Américains ne comptent pas en euro, les Européens ne comptent pas en yen et donc il nous faut une monnaie qui puisse renvoyer à notre identité », a estimé Nako Nubukpo, ancien ministre togolais et grande voix anti-CFA sur le continent.

Rôle...

Quatorze pays (dont douze anciennes colonies françaises), huit en Afrique de l'ouest et six en Afrique centrale, utilisent toujours le franc CFA comme monnaie officielle, soit cent cinquante-cinq millions de personnes. Sa valeur est indexée sur l'euro (un euro = 655,96 francs CFA), ce qui maintient les économies africaines dans la dépendance de la politique mo-

nétaire européenne.

Pour le vice-gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), Abdoulaye Diop, le franc CFA fait l'objet d'attaques subjectives qui n'ont aucun fondement scientifique. Il a soutenu que c'est la passion et même le « fanatisme monétaire » qui animent les détracteurs de cette monnaie. « Le franc CFA, tel que nous le connaissons, a été créé en 1962 et n'a rien à voir avec le franc de la colonie d'Afrique », déclarait-t-il. Et d'ajouter que « cette monnaie est gérée par des Africains à travers une politique monétaire de la BCEAO ».

Apportant des arguments techniques sur la question, certains économistes soutiennent que les économies de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ne sont pas sous-financées. Et le taux de financement des économies hors zone FCFA n'est pas meilleur que celui de la zone FCFA. Selon les données des perspectives économiques régionales du Fonds monétaire international, en 2015, le taux de financement a atteint respectivement 38% et 42% au Sénégal et au Togo. Alors que pour le Ghana, il s'est chiffré à seulement 35%. Les pays africains utilisateurs du FCFA doivent-ils l'abandonner ? Quelle solution mettre en œuvre pour relancer le système économique et monétaire africain ? Les questions sur le sujet, très nombreuses, d'ailleurs, restent posées et le débat à propos est loin de se terminer.

Yvette Reine Nzaba

QU'EST CE QUE LE FCFA ?

Le Fcfa est la monnaie de deux zones du continent : une partie d'Afrique de l'Ouest représentée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et une autre d'Afrique Centrale incarnée par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Officiellement créée le 26 décembre 1945, cette devise avait pour nom, Franc des Colonies Françaises d'Afrique. Aujourd'hui, FCFA signifie Franc de la Communauté Financière d'Afrique pour la zone UEMOA et Franc de la Coopération Financière d'Afrique Centrale pour la zone CEMAC.

Aux lendemains des indépendances, la zone franc est sujette à une première critique. En effet, le FCFA pérenniserait des relations jugées dépassées entre les territoires devenues dorénavant autonomes et l'ancienne métropole coloniale. Ainsi, selon certains observateurs, on assiste à une privation d'un pouvoir monétaire, socle d'une véritable indépendance. De ce fait, le Mali (1962) et Madagascar (1973) abandonnent l'utilisation de cette monnaie. Des difficultés économiques s'en suivront, et le Mali décide de réintégrer le système en 1984 avant que d'autres pays membres ne s'inspirent de cette expérience pour consolider leur cohésion.

Cependant un autre débat survint. L'instabilité du franc français avait des conséquences négatives sur les économies de ces pays, car la valeur du Fcfa a longtemps dépendu des impératifs des relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne plutôt que de la réalité et des besoins des pays membres de la zone franc. Par conséquent, lorsque le franc français (et plus tard l'Euro) subissait une dévaluation, toutes les autres grandes monnaies devenaient plus chères, leurs produits plus onéreux et leurs dettes en dollars plus lourdes. Par contre, les exportations des pays de la zone franc devenaient plus compétitives, mais comme elles ne concernaient en général que des produits agricoles de base, les avantages ne se faisaient pas trop ressentir.

En 1994, le FCFA est à moitié dévalué (100 Francs CFA correspondaient à 1 franc français). Le pouvoir d'achat des populations, habituées à consommer des produits d'importation, en subit les conséquences. Cette dévaluation a également permis de relancer les productions locales, tels que le café et le cacao en Côte d'Ivoire, par exemple. En 2015, le Président tchadien Idriss Deby Itno, appelle les pays membres à sortir de la zone Fcfa. En 2016, lors d'une visite d'Etat en France, le Président sénégalais Macky Sall décrira cette monnaie comme « stable et bonne ».

CENTRAFRIQUE

Début de la mise en œuvre de l'accord de paix

Le ministre centrafricain de la Communication, Ange-Maxime Kazagui, a indiqué, le 20 février, lors d'une conférence de presse à Bangui, que le texte signé le 6 février par le gouvernement et les groupes armés a connu un début d'exécution.

« Dès que l'accord a été signé, nous avons pris toutes les dispositions pour faire ce qui était demandé ou requis. L'accord de paix est en train d'être mis en œuvre », a assuré le ministre de la Communication. Avec cette déclaration, le gouvernement centrafricain s'est voulu rassurant quant à l'application du texte qui prévoit notamment qu'un gouvernement inclusif soit nommé « immédiatement après signature de l'accord », ce qui n'a pas encore été fait.

Pour Ange Maxime Kazagui, « il n'y a pas de soucis concernant le remaniement » minis-

tériel à venir. Afin de hâter la mise en œuvre de l'accord de Khartoum, une « commission inclusive » composée des représentants des parties en conflit a bien été créée par un décret du président centrafricain, Faustin Archange Touadéra, comme le stipule le document. Cette instance aura pour missions, entre autres, de préparer le travail d'une Commission vérité, jus-

trice, réparation et réconciliation qui doit être mise en place dans moins de trois mois. Elle a également la responsabilité de « qualifier et de proposer toute action susceptible d'être prise en matière de justice ».

Malgré l'existence de l'accord de paix, plusieurs incidents impliquant des membres de groupes armés ont eu lieu ces derniers jours. Le porte-parole

de la mission de l'ONU en RCA (Minusca), Vladimir Monteiro, qui participait à la conférence de presse, a indiqué que « deux éléments armés non identifiés » ont notamment été tués mardi sur l'axe Bambari-Alindao (centre) après avoir ouvert le feu sur une patrouille de l'ONU. « Il y aura peut-être des incidents, des difficultés, des tentatives de recul, mais est-ce que cela voudra dire que l'accord est obsolète? Non! », a affirmé le ministre de la Communication, qui a souligné que « le dialogue continue entre le gouvernement et les groupes armés ». « On ne peut pas y aller dans la précipitation (...). De la même manière, si les groupes armés ne se sont pas dissous immédia-

tement après la signature de l'accord, c'est que ça ne se fait pas en un instant », a poursuivi Ange-Maxime Kazagui.

L'accord de paix de Khartoum n'est pas le premier du genre conclu entre Bangui et les groupes armés qui contrôlent 80% du pays. Il s'agit du huitième texte signé depuis le début de la crise en Centrafrique, en 2013, qui a été préparé depuis juillet 2017 par l'Union africaine et salué par tous les partenaires du pays.

Les milices qui opèrent à travers la Centrafrique s'opposent régulièrement aux quelque douze mille soldats et policiers de la Minusca qui tente en vain d'empêcher les violences.

Nestor N'Gampoula

« On ne peut pas y aller dans la précipitation (...). De la même manière, si les groupes armés ne se sont pas dissous immédiatement après la signature de l'accord, c'est que ça ne se fait pas en un instant »

NÉCROLOGIE

Ismaël Okounga Okombi, le commandant Ben Okounga Okombi et les enfants Okounga ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Makoua (Cuvette) du décès de leur père, Jean Baptiste Okounga, survenu le 16 février à Brazzaville.

Le deuil se tient à l'arrêt Ya suka, au quartier Congo-Chine, à Djiri.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.

Les enfants Okounga

**MAISON À ÉTAGE À LOUER**

Quartier ANAC vers l'église EKANKAR.
Pour de plus amples renseignements.

Contact :

Mme Eva au 05 551 42 75 /
06 951 49 58

La famille Mondelé, Sidonie Rounouéné et Banga Mongodza ont le regret de vous annoncer le décès de Mme Chantale Mondelé, le 12 février 2019, à 11 heures, au CHU de Brazzaville des suites d'une maladie.

La veillée mortuaire se tient au n° 10 de la rue Konda (Avenue de l'Intendance).



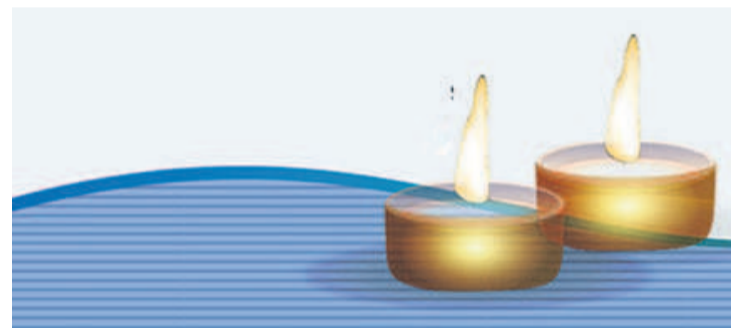
Vous venez de perdre un être cher et vous souhaitez utiliser notre quotidien pour le faire savoir à vos proches

Une équipe de professionnels est à votre disposition

E-mail : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
84, bd Denis Sassou N'Gusso, immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville

Nely Carole Biantomba agent des dépêches de Brazzaville, les enfants Siassa et la famille Kinsakou (Mvimba) ont la profonde douleur de vous annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, tante et grande mère, la veuve Siassa née Elisabeth Mandesso (Maman Elie la tradipraticienne) le 11 février 2019 à l'hôpital Central des Armés Pierre Mobengo. La veillée se tient au N°25 de la rue Mboté quartier Moukondo (arrêt de bus marché).

La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.

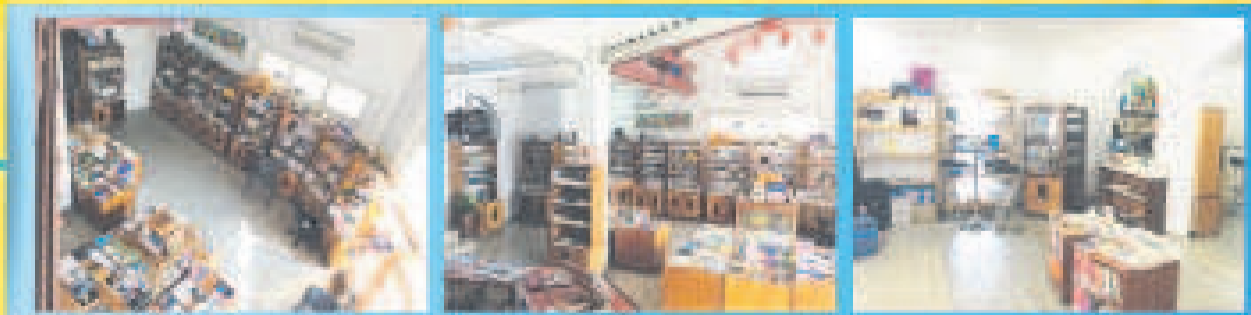


LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:**

Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 10h - 18h
SAMEDI 10h - 14h



DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ENFANT

L'Unicef initie un projet à N'Sele

L'agence onusienne a lancé, le 19 février, les activités de la convergence multisectorielle et multidisciplinaire pour améliorer les conditions de vie des enfants dans la commune, en présence du bourgmestre Augustin Nkama.

L'objectif des activités de la convergence, a expliqué le chef de bureau ouest de l'Unicef, Damien Bwale, est de mener des réflexions, en associant la communauté, sur ce qui doit être fait dans la zone de santé de la N'sele pour la prise en compte efficiente des besoins prioritaires identifiés en faveur des enfants de cette juridiction.

Ces besoins prioritaires, ciblés par l'Unicef, sont, entre autres, l'enregistrement des naissances à l'état civil, l'alimentation du nouveau-né, l'accès à l'eau potable, l'éducation pour récupérer plusieurs enfants en dehors de l'école.

Pour réussir la mise en œuvre de ce plan de convergence, Damien Bwale a invité l'autorité municipale à s'en approprier en mettant en place un mécanisme de suivi en vue d'attirer les partenaires.

Ravi du choix porté sur sa commune pour abriter ce projet, Augustin Nkama s'est dit honoré à travers cette initiative appuyée par l'Unicef pour contribuer au développement de l'enfant de Kinshasa, particulièrement celui de N'Sele.

« Les activités planifiées dans le cadre de la convergence continue visent à assurer à l'enfant un développement harmonieux, à travers les activités de prévention des maladies et de protection axées sur la vaccination, la lutte contre la malnutrition, la supplémentation en micronutriments, l'amélioration de l'eau potable, l'accès à l'éducation, l'assainissement de l'environnement, la sensibilisation des enfants à l'état civil », a déclaré le bourgmestre.

Pour sa part, le secrétaire permanent du comité provincial de suivi des activités de coordination des programmes de coopération RDC/Unicef, Nestor Leta Bokomba, a exprimé son vœu de voir d'autres partenaires se joindre aux efforts du gouvernement et de la commune ainsi que de l'Unicef pour le bien-être de l'enfant. Il a, par ailleurs, rappelé que les grandes



Des enfants égayant le public lors de la cérémonie

lignes du plan de convergence ont été élaborées en 2018 par sa structure qui est un organe technique du ministère provincial du Plan de Kinshasa.

La clôture de la cérémonie a été marquée par la remise des

actes de naissance à cinq enfants. Le chef de bureau ouest de l'Unicef et le bourgmestre de la commune de la N'Sele ont aussi assisté à une séance de supplémentation en vitamine A. Un jeu concours a été organisé

sur la survie des enfants. Des gagnants ont reçu divers prix dont des calendriers, horloges, moustiquaires imprégnées d'insecticide, polos, savons...

Blandine Lusimana

BELGIQUE

Les Editions Mabiki publient de nouveaux livres en tshiluba et en swahili

Les ouvrages ont été présentés lors de la foire de livre de Bruxelles qui s'est déroulée du 14 au 17 février.

Dans le livre «*Kiswahili, éléments de grammaire*», l'auteur, Ildephonse Walha-Okindo, explique les différentes classes de noms ainsi que les règles des accords de classe très importantes en kiswahili. Les différents temps de conjugaison ainsi que les extensions verbales y sont aussi exposés. L'ouvrage, indiquent les Editions Mabiki, contient un vocabulaire conséquent pour toute personne qui débute dans cette langue.

Le livre aborde donc les notions essentielles pour la maîtrise du swahili, en plaçant les bases de la grammaire et du vocabulaire. Il décrit les différentes parties du discours (les verbes, les substantifs, les adjectifs, les nombres...), les différentes classes de mots et les règles au niveau des accords de classe. Il explique aussi la formation de la phrase affirmative, négative ou interrogative. L'ouvrage contient un vo-

cabulaire de plus de deux mille mots qui constitue un outil de base pour toute personne désireuse d'apprendre cette langue de la République démocratique du Congo. Walha-Okindo Ildephonse a dédié le livre à plusieurs personnes lors de la foire du livre de Bruxelles. Quant au livre «*Ciluba, s'initier à la langue*», il est rédigé par Kizito J. Kalala et destiné aux personnes qui veulent apprendre la langue ou améliorer leurs connaissances. Il est divisé en deux parties. La première est un outil d'apprentissage sur la morphologie des mots et quelques éléments de syntaxe pendant que la seconde propose des conversations dans des scènes de la vie courante. «*Ce livre vous*



Legendes et credit photos: Photos: Les différents livres publiés

donne les règles du ciluba avec beaucoup d'exemples. Tous les mots ou toutes les phrases sont systématiquement traduits en français pour une compréhension rapide. La deuxième partie comporte plusieurs cas de conversations utiles pour pratiquer la langue », indiquent les Editions Mabiki. Kizito J. Kalala a également rédigé le livre «*Ciluba, contes, fables et proverbes*», un ouvrage bilingue «*Ciluba-français*» qui, expliquent les Editions Mabiki, renferme plusieurs paroles de sagesse africaine.

Les contes, les fables et les proverbes sont systématiquement traduits en français. «*Qu'on veuille améliorer son tshiluba ou son français, on en sort enrichi par le savoir des traditions africaines* », font-elles savoir.

Les auteurs

Ildephonse Walha-Okindo est né à Djunga, le 24 avril 1947, au Maniema, en RDC. Il est détenteur d'une licence en sciences hospitalières et d'une licence spéciale en sciences du travail de l'université libre de Bruxelles. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1976 comme cadre d'administration à l'IAE de Bruxelles, avant d'intégrer la Gécamines et la Sogetel en RDC. Ildephonse Walha-Okindo a aussi travaillé comme consultant auprès du bureau africain

des sciences de l'éducation. Il enseignait déjà le kiswahili pendant qu'il était étudiant. Depuis sa retraite, il transmet sa passion et sa connaissance de cette langue aux plus jeunes. Il vit actuellement à Bruxelles.

Pour sa part, Kizito J. Kalala est né à Mikalayi (près de Kananga), le 21 août 1935. Il a effectué des études de médecine et de pédiatrie à l'université Lovanium (actuelle université de Kinshasa) et à l'université de Liège avant de travailler à la Minière de Bakwanga, à Mbuji-Mayi. Il vit actuellement à Liège, en Belgique.

Les Editions Mabiki

Basée à Wavre en Belgique, l'association sans but lucratif Mabiki existe depuis le 21 septembre 2005. Ses activités se concentrent essentiellement sur l'intégration citoyenne de personnes d'origine africaine en Belgique, la promotion des littératures africaines et l'amélioration du contenu de l'enseignement en RDC.

Patrick Ndongidi

CORRUPTION DES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Les églises protestantes tirent la sonnette d'alarme

L'Eglise du Christ au Congo (ECC) annonce la tenue, dans les prochains jours, d'une grande concertation à laquelle sera associée l'Eglise catholique et d'autres mouvements de la société civile pour proposer des actions concrètes en rapport avec les allégations de corruption des élus provinciaux.

L'affaire de corruption des grands électeurs que sont les députés provinciaux par les candidats sénateurs et gouverneurs, en prévision des élections prévues au mois de mars, continue à faire grand bruit. Après le tollé exprimé par des ONG et autres mouvements citoyens, c'est au tour des religieux d'interpeller la conscience collective du danger qui plane sur la République du fait de cette pratique. L'ECC s'est exprimée sur la question, le 19 février, à l'occasion du 13e anniversaire de la Constitution de la République démocratique du Congo (RDC), craignant pour l'avenir de la démocratie dans le pays. « L'alternance politique ne peut être bénéfique pour la démocratie qu'à condition que la corruption soit combattue », a prévenu l'Eglise protestante dans une déclaration lue devant la presse par son porte-parole, le pasteur Eric Nsenga. « Si, pour des grands électeurs, la chambre haute qui est le Sénat, les gouverneurs, les assemblées provinciales qui doivent constituer l'architecture institutionnelle de notre pays, il se passe la corruption à ce niveau-là, nous nous inquiétons



Les révérends-pasteurs responsables de l'Eglise protestante au Congo

sur l'avenir de notre démocratie », a-t-il déclaré.

En fait, l'ECC affirme détenir des faits palpables de cette corruption et entend les mettre à la disposition du parquet pour une éventuelle instruction. Elle se veut défenseure de la morale

publique et espère mobiliser en faveur de la consolidation de la paix et de l'unité nationale. « L'Eglise de Christ au Congo, de par sa mission prophétique censée protéger et défendre la moralité publique pour la sauvegarde de la mère-pa-

trie, s'insurge contre certaines pratiques de corruption et d'antivaleurs sur la manière dont se négocient les postes de responsabilité au niveau des gouvernorats, des bureaux des assemblées provinciales et nationales ainsi que des sièges

sénatoriaux au risque d'entamer la marche vers l'effectivité de l'Etat de droit. A l'effet de ce constat amer, l'Eglise du Christ au Congo rappelle aux uns et aux autres de se conformer aux prescrits tant élogieux contenus dans les préambules de notre Constitution », a fait savoir le pasteur Eric Nsenga. L'occasion était également propice pour lever l'équivoque sur la prétendue politisation de l'Eglise. Pour le pasteur Eric Nsenga, l'ECC est bien dans son rôle d'éveilleuse de conscience en dénonçant certains abus et antivaleurs qui gangrènent le pays. « Cela rentre dans nos compétences des sentinelles de la Nation, les gardiens des valeurs morales publiques, mais aussi d'acteurs dans le jeu politique », a-t-il dit. Il a annoncé, dans la foulée, la tenue dans les prochains jours d'une grande concertation à laquelle sera associée l'Eglise catholique et d'autres mouvements de la société civile pour proposer des actions concrètes en rapport avec les soupçons de corruption des députés provinciaux.

Alain Diasso

ENJEUX DE L'HEURE

Le FCC devient une plate-forme parlementaire

L'ancienne coalition électorale s'est transformée en majorité parlementaire au sein de l'Assemblée nationale et des assemblées provinciales, au cours d'une rencontre tenue le 20 février, à Kingakati, sous la conduite de l'autorité morale, Joseph Kabila.

Faire le point de la situation de la plate-forme après les élections du 30 décembre et voir comment envisager de nouvelles perspectives, telle est la quintessence de la rencontre qui a eu lieu à Kingakati, dans la périphérie est de Kinshasa, entre Joseph Kabila et les membres du Front commun pour le Congo (FCC) dont il est l'autorité morale. Les chefs des différents regroupements membres de cette coalition ont pris part à ce rendez-vous de vérité qui leur a permis de rebondir politiquement après la dé-

occuper la troisième place derrière les deux opposants Martin Fayulu et Félix Tshisekedi.

Un acte d'engagement dans lequel tous les membres du FCC ont réaffirmé leur fidélité et leur loyauté à l'ancien chef de l'Etat a été signé à cette occasion. Il est désormais question pour le FCC de consolider ses acquis au niveau des législatives et de batailler dur pour les élections urbaines, municipales et locales, mais aussi des sénateurs et des gouverneurs. Estimant que « le but qu'il s'est assigné n'est pas en-



Legendes et credit photos: Joseph Kabila face aux membres du FCC, mercredi à Kingakati

nales et provinciales du 30 décembre ont donné la majorité aux partis et regroupements membres du FCC à l'Assemblée nationale et dans vingt-cinq assemblées provinciales.

C'est ainsi que pour parvenir à matérialiser ses ambitions politiques, le FCC qui, dans l'entre-temps, s'est mué en majorité parlementaire permanente au sein de l'Assemblée nationale et des assemblées provin-

ciales, a décidé de se réorganiser. Des mécanismes de coordination et d'unité d'action entre les groupes parlementaires du FCC dans toutes les assemblées où les exigences d'efficacité politique s'imposent ont été institués à cette occasion. Les chefs des dix-huit regroupements du FCC ont pris sept engagements devant le président de la République honoraire, à savoir fidélité et loyauté à Joseph

Kabila ; unité et discipline ; demeurer membre de la majorité parlementaire FCC ; mise en place des mécanismes d'unité d'actions dans toutes les assemblées pour l'efficacité politique ; mutation de la coalition électorale en plate-forme de gouvernement, mise en place de nouveaux organes FCC ; s'abstenir de nuire aux membres du FCC et respecter les décisions de ses organes.

« le but qu'il s'est assigné n'est pas encore totalement atteint »

faite à la présidentielle. C'est non sans peine que les cadres de ce regroupement politique ont pris acte de leur contre-performance à la dernière présidentielle qui a vu leur candidat, Emmanuel Ramazani Shadary,

core totalement atteint », le FCC ne ménage aucun effort pour demeurer la première force politique du pays en termes de représentation parlementaire. En effet, les résultats des élections législatives natio-

COMMERCE EXTÉRIEUR

La viande de porc de l'UE interdite d'importation en RDC

Dans un communiqué publié le 19 février, le ministre de tutelle, Jean-Lucien Bussa, indique que la viande en provenance des Etats de l'Union européenne (UE) pourrait causer une intoxication alimentaire dans le chef des consommateurs.

La République démocratique du Congo (RDC) n'importera plus la viande de porc provenant de l'UE, précisément des Pays bas. C'est en tout cas ce qui ressort du communiqué publié par le ministre d'Etat au Commerce extérieur.

Une décision prise pour protéger la population congolaise contre les effets d'intoxication alimentaire pouvant résulter de la consommation de cette viande. Le ministre

Jean-Lucien Bussa tient à l'application de cette mesure portant interdiction de l'importation de la viande de porc produit dans les pays de l'UE. Il interpelle, à cet effet, les opérateurs économiques ainsi que les responsables des services œuvrant aux frontières.

Le ministre d'Etat a déclaré se référer à la lettre de l'UE du 22 janvier, relative à l'alerte du Système d'alerte rapide pour des produits

alimentaires et pour les aliments avant de prendre sa décision. « Il était urgent que je puisse prendre les mesures d'interdiction d'importation de cette

population congolaise de ce type de produit.

Jean-Lucien Bussa a tiré la sonnette d'alarme en ces termes : « Je demande à notre population de veiller

à l'attention aux étiquettes ; qu'elle n'achète pas la viande en provenance de l'Union européenne et en particulier des Pays-Bas. En même temps, je voudrais aussi demander à tous les services de l'Etat qui œuvrent à la frontière de la RDC, de ne pas accepter que ces produits entrent en RDC. Autant, j'attire l'attention des opérateurs économiques importateurs ».

Alain Diasso

« Il était urgent que je puisse prendre les mesures d'interdiction d'importation de cette viande par la RDC »,

viande par la RDC », a-t-il indiqué, faisant savoir que c'est pour protéger la

population à ce que lorsqu'elle va acheter de la viande de porc, qu'elle fasse at-

BENI

L'épidémie d'Ebola sur le point d'être maîtrisée

La République démocratique du Congo est en voie d'éradiquer la maladie qui sévit dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, depuis le 1er août 2018.

Selon le ministère de la Santé, le 19 février marquait le 21e jour sans nouveau cas confirmé d'Ebola dans la zone de santé de Beni. Il s'agit donc d'une avancée majeure après la flambée épidémique qui avait atteint des pics importants entre septembre et novembre 2018. Actuellement, il n'y a aucun cas confirmé rapporté dans cette ville.

Outre cette zone de santé, d'autres comme Kayina, Mandima, Musienene, Nyankunde et Tchomia n'ont pas aussi notifié de nouveaux cas confirmés d'Ebola au cours des vingt-et-un derniers jours. Toutefois, le ministère de la Santé note qu'il y a un risque de reprise de l'épidémie à Beni, en raison des déplacements fréquents de la population entre cette ville et les zones voisines où l'épidémie reste active, notamment Butembo et Katwa. Ces deux zones de santé restent présentement les principaux foyers de l'épidémie. Au cours des vingt-et-un derniers jours, quatre-vingt-douze nouveaux cas confirmés d'Ebola ont été enregistrés, dont cinquante-huit (soit 63%) étaient à Katwa et seize (soit 17%) à Butembo.

La situation épidémiologique révèle qu'à la date du 19 février, le cumul des cas s'élevait à huit cent quarante-quatre, dont sept cent soixante-dix neuf confirmés et soixante-cinq probables. Au total, il y a eu cinq cent vingt-huit décès dont quatre cent soixante-trois confirmés et soixante-cinq probables.

Pour rappel, l'épidémie sera officiellement déclarée vaincue lorsque le pays n'aura enregistré aucun nouveau cas pendant quarante-deux jours qui correspondent à la période d'incubation du virus.

B.L

TRACE GOSPEL

La RDC au top du classement Best of Africa



Le pasteur Moïse Mbiye dans un extrait du clip «Ye oyo»

Les trois premières places du Top 10 dédié au Gospel africain sont occupées par le tube en vogue «Ye oyo» de Moïse Mbiye, «Lo Pop» de Lord Lombo et «Saint Esprit» de Dena Mwana.

« Ye oyo », le dernier tube du pasteur Moïse Mbiye diffusé, écouté à longueur de journée à Kinshasa depuis quelques semaines, s'est maintenant hissé à la tête du classement des meilleurs titres africains. En effet, le succès indéniable de «Ye oyo», établi en un temps record à Kinshasa, s'est amplifié grâce aux plates-formes de téléchargement et a gagné l'étranger. En un mois et une semaine, la renommée de cette chanson a dépassé les frontières nationales jusqu'à dominer le Top 10 du Best of Africa de Trace Gospel.

D'un pasteur à un autre, c'est «Lo Pop», de Lord Lombo, qui occupe la deuxième place du même classement de Best of Africa à la suite de «Ye Oyo», chanté également en lingala. Posté sur YouTube quelques

semaines plus tôt que le premier, soit le 18 décembre, le titre du pasteur de Phila, est un medley, pot-pourri de chants populaires de louange (d'où le titre Lo Pop), pour la plupart des tubes d'auteurs inconnus. «Lo Pop» est un featuring avec Kriss Kay du duo Ancrés qui en chante, d'ailleurs, un extrait en ciluba sur une rythmique très dansante. Découvert à la faveur d'un clip très coloré, le pague africain est le code vestimentaire dominant de la vidéo qui s'achève sur une sorte de battle de danse très animée.

«Saint Esprit» à la troisième place

Le tube de Dena Mwana est le plus ancien des trois titres. Le single disponible sur toutes les plates-formes de téléchargement à sa sortie, le 15 novembre 2018, est, pour sa part,

chanté en français. Il est entré dans le Top 10 de Best of Africa au bas du classement et en a gravi différents échelons jusqu'à se positionner, le 20 février, à la troisième place d'un podium exclusivement congolais.

Dena Mwana, chanteur reconnu comme l'une des grandes voix du gospel congolais actuel, a raconté une petite anecdote autour de ce cantique dont elle dit avoir eu l'inspiration, il y a une année, en janvier 2018. En effet, si les mélomanes en ont pris connaissance à la mi-novembre, elle l'avait reçu dix mois plus tôt de l'Éternel. Elle l'a déclaré dans une annonce à leur adresse : « ... Depuis janvier dernier, lors d'un voyage entre Pointe-Noire et Port Gentil. Il a mis ces paroles dans mon cœur et dans ma bouche, à votre tour de leur trouver une place dans vos cœurs ».

Nioni Masela

FOOTBALL/CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Cinquième but de Lukoki avec Ludogorets, Makambo buteur dans Young Africans

Jody Lukoki a inscrit, le 19 février, son cinquième but de la saison lors du match nul à domicile de Ludogorets face à Botev Plovdiv, en 22e journée du championnat de Bulgarie. L'attaquant international congolais s'est ouvert le chemin des buts à la 47e mn, avant l'égalisation de Botev Plovdiv par le biais d'Antonio Vutov, à la 68e mn. Ensuite, Jody Lukoki a cédé sa place à la 71e mn. En dépit de ce résultat d'égalité, Ludogorets est leader du championnat de Bulgarie avec cinquante-trois points. Après deux matchs sans victoire, Ludogorets accueille, le 23 février, le FC Chernomorets pour le compte de la 23e journée, avec la ferme intention de l'emporter et consolider son leadership dans la D1 bulgare.



Jody Lukoki de Ludogorets et Héritier Makambo de Young Africans

Et le Congolais va naturellement donner le meilleur de lui-même et peut-être taper dans l'œil du sélectionneur de la RDC, Florent Ibenge, pour le prochain match des Léopards en mars contre les Lones Stars du Liberia, en dernière journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations dont la phase finale prévue en juin a été délocalisée du Cameroun vers l'Égypte.

Pour sa part, Héritier Makambo a inscrit, le week-end dernier, son douzième but de la saison avec Young Africans face à son rival le FC Simba, lors du derby de Dar Es

Salam dans le championnat de Tanzanie, dans le cadre de la 27e journée. L'ancien attaquant du FC Saint-Eloi Lupopo a égalisé pour les siens à la 49e mn, avant le second but de la victoire de Young Africans par le biais de son compatriote Klaus Kindoki. L'on note que l'entraîneur principal de Young Africans, Mwynyi Zahera, sélectionneur adjoint des Léopards de la RDC, a titularisé les deux Congolais. Young Africans consolide sa première position au classement avec 61 points glanés.

Martin Engimo

C1 AFRICAINE/GROUPE C

Mazembe leader provisoire après une décision de la CAF

Le forfait infligé à Ismaïly place le représentant congolais en tête du groupe C des huitièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique.



Mazembe de Lubumbashi

La Confédération africaine de football (CAF) a réintégré le club égyptien d'Ismaïly dans la compétition, après l'avoir précédemment expulsé. Et le 19 février, la commission de discipline de l'instance faîtière du football continentale a, dans un communiqué, décidé que le Club africain de Tunis gagne (trois buts à zéro) sur tapis vert son match contre Ismaïly, disputé le 18 janvier dernier et arrêté à la 86e mn, à la suite des jets de projectiles par les supporters du club égyptien. Sommé de payer une amende de quarante mille dollars américains, Ismaïly a aussi écopé de deux matchs à huis clos, dont un avec sursis valable pour vingt-quatre mois.

Déjà, le retour en compétition du club sur décision de la CAF a impacté sur le classement provisoire de ce groupe C des huitièmes de finale de la Ligue des

champions d'Afrique. Suite à ce communiqué, le TP Mazembe se retrouve leader du groupe avec sept points. Le club de Lubumbashi avait été désillusionné lors de la deuxième journée par CS Constantine en Algérie par zéro but à trois, avant de reprendre à domicile, à la troisième journée, face à Club Africain : score inédit de huit buts à zéro.

Mazembe joue son prochain match en déplacement, le 8 mars, contre Ismaïly. Une rencontre qui, au regard des sanctions de la CAF contre Ismaïly, sera à huis clos. Dans la suite du classement, le CS Constantine compte six points, avec deux matchs en retard. Club africain occupe la troisième position avec quatre points, devant le dernier, Ismaïly, qui n'a engrangé le moindre point.

M.E.

LINAFOOT

Muungano exclu du championnat national

La Ligue nationale de Football (Linafoot) a exclu l'Omnisport club Muungano de Bukavu de la 24e édition du championnat national de football. La principale cause de cette décision est le fait d'avoir écopé trois forfaits. Le club du Sud-Kivu a brillé par son absence à trois rencontres.



Muungano de Bukavu exclu du championnat 2018 - 2019

D'après le communiqué de la Linafoot, la commission de gestion s'est fondée sur différents rapports relatifs à ces trois matchs. Il s'agit précisément des matchs contre le Daring Club Motema Pembe le 28 septembre 2018 à Kinshasa, celui face à l'AC Rangers le 21 novembre 2018 et

contre Mont Bleu de Bunia, le 14 février, à Goma. Ayant donc totalisé trois forfaits au cours de la saison, Muungano se voit exclure du championnat. Le club de Bukavu connaît une saison très rude au niveau financier. Déjà, il s'apprêtait à renoncer à prendre part au cham-

pionnat 2018-2019 lorsque son président, Jean-Marie Bulambo, a volé à son secours. Mais à la fin, la situation ne s'est pas améliorée et l'équipe broie du noir, occupant la quinzième position avec sept points seulement, en pleine zone de relégation.

Martin Engimo

LINAFOOT/LIGUE 1 - 20E JOURNÉE

Francis Kazadi permet à V.Club de battre Dragons/Bilima

L'AS V.Club s'est reposée sur Francis Kazadi Kasengi, alias Zadio, pour sceller le sort de l'AS Dragons/Bilima, le 20 février, au stade Tata Raphaël, en match comptant pour la 20e journée de la 24e édition du championnat de la Ligue nationale de football.

Entré en jeu en seconde période à la place de César Manzoki, Francis Kazadi a signé le doublé victorieux des Dauphins Noirs sur les Monstres de la capitale, à vingt minutes de la fin du temps réglementaire.

Il a donc fallu attendre la 70e mn



Francis Kazadi Kasengu, principal bourreau de Dragons/Bilima, battu le 20 février par V.Club

pour qu'il reprenne de la tête un centre de Nelson Munganga, monté lui aussi en jeu au courant de cette seconde partie. A moins de cinq minutes de la fin, Kazadi a marqué le second but des poulains de l'entraîneur Florent Ibenge qui passent en tête du classement provisoire avec désormais cinquante-trois points dans leur gibecière. Et Kazadi devient le meilleur buteur du championnat avec treize buts.

Deuxième au classement en ce moment avec cinquante-deux points, le TP Mazembe va tenter, ce 21 février, de reprendre son leadership face à la Jeunesse sportive Groupe Bazano. L'on se rappelle que lors de la première confrontation entre les deux équipes, Bazano s'était imposé sur le terrain par un but à zéro, avant de perdre les trois points sur tapis vert par une décision de la Ligue nationale de football.

M.E.

KOUILOU

Le conseil départemental tient sa cinquième session ordinaire

Les travaux de la session dite budgétaire de l'assemblée locale, ouverts le 19 février à Loango par son président, Alexandre Mabilia, en présence du préfet du département, Paul Adam Dibouilou, s'achèveront le 28 février.

Pendant dix jours, les élus locaux du Kouilou auront à examiner, entre autres, le projet primitif du budget du conseil exercice en cours et le projet de délibération portant adoption du programme d'investissement de ce conseil pour le même exercice.

Dans son adresse pour la circonstance, Alexandre Mabilia a rappelé que ces assises se tenaient dans un contexte particulièrement marqué par l'adoption de la loi des finances 2019, en conformité avec les exigences et normes du Fonds monétaire international. Il a, en outre, salué



Photo de famille

«J'invite chaque compatriote du département du Kouilou à réaliser que l'exercice fructueux de l'autorité de l'Etat n'est possible que lorsqu'il est couplé à la conscience citoyenne. C'est pourquoi payer sa taxe départementale et ses impôts devra être considéré comme un devoir patriotique, une participation à l'autofinancement des projets locaux, une responsabilité citoyenne. En outre, nos prévisions budgétaires prendront en compte la volonté ferme du président de la République d'assurer la mobilisation de la population dans les activités agricoles, piscicoles ou d'élevage »

les efforts du gouvernement et ceux du président de la République pour la mise en œuvre de la décentralisation au Congo avec, à la clé, le transfert aux collectivités locales des compétences sur les secteurs de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, de la santé de base, l'entretien routier et la fonction publique territoriale. Le président du conseil a, par ailleurs, exhorté les habitants du Kouilou à payer leurs im-

pôts et taxes pour contribuer au développement du département. *«J'invite chaque compatriote du département du Kouilou à réaliser que l'exercice fructueux de l'autorité de l'Etat n'est possible que lorsqu'il est couplé à la conscience citoyenne. C'est pourquoi payer sa taxe départementale et ses impôts devra être considéré comme un devoir patriotique, une participation à l'autofinancement des pro-*

jets locaux, une responsabilité citoyenne. En outre, nos prévisions budgétaires prendront en compte la volonté ferme du président de la République d'assurer la mobilisation de la population dans les activités agricoles, piscicoles ou d'élevage », a-t-il déclaré.

Alexandre Mabilia en a profité pour remercier l'ensemble des partenaires et les pouvoirs publics qui sont intervenus rapidement en vue de mettre un terme à l'épidémie de chikungunya, déclarée le 15 janvier dans quelques localités de son département, à savoir Dioso, Matombi, Loubou, Doumanga, Les Saras et Louvoulou.

Notons que le conseil départemental du Kouilou venait d'être élu membre du conseil d'administration de l'Association internationale des régions francophones, lors de son assemblée générale tenue du 12 au 13 décembre 2018 à Dakar, au Sénégal. La vice-présidence de cette structure est assurée par Alexandre Mabilia.

Séverin Ibara

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

ADIAC TV

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv

14, boulevard Denis-Sauvageo-ly-Guerrero
Brazzaville - République du Congo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

HANDBALL

La Fédération congolaise de la discipline a totalisé 50 ans

L'information a été donnée par le nouveau président de la ligue départementale de handball de Pointe-Noire, Herman Wilf Nsimba Bouaka, lors de l'assemblée générale électorale.



Un match opposant Patronage à l'As Cheminot

A Pointe-Noire, le nouveau président de la ligue entend accorder un grand intérêt à l'événement qui marque les cinquante ans de la pratique du handball dans la ville océane en particulier et au Congo en général. *« Dans quelques mois, la Fédération congolaise de handball va célébrer ses 50 ans d'existence. Et dans le même élan, notre ville Pointe-Noire, à travers sa ligue, totalisera également 50 ans de pratique du handball, c'est pour moi un privilège »*, a souligné Her-

man Wilf Nsimba Bouaka, lors de la présentation de son projet de développement de la discipline qui a pour objectif principal sa redynamisation à Pointe-Noire.

En effet, l'occasion permettra au nouveau bureau de la ligue de revoir les conditions de pratique du handball dans le département et de faire le bilan de la discipline avant de re-préciser les nouvelles bases en vue de la conquête des titres au niveau national et continental.

Charlem Léa Legnoki

AGRICULTURE

Le Pdac sollicite l'approbation de ses études d'impacts par le ministère de l'Environnement

Le besoin a été exprimé par la délégation du projet, le 20 février à Brazzaville, lors de l'entretien qu'elle a eu avec la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Conduite par la représentante de la Banque mondiale en République du Congo, Korotoumou Ouattara, la délégation du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdac) est allée informer la ministre du Tourisme et de l'environnement des études environnementales et sociales menées dans le cadre de ce projet. Elle l'a également informée de tous les micros projets qui seront financés par le Pdac et aussi de l'appui que la Banque mondiale veut apporter au gouvernement congolais dans le cadre des pistes rurales à travers le pays.

« Nous voulons sensibiliser la ministre au fait que nous allons travailler en étroite collaboration avec son ministère pour obtenir les approbations, le plus rapidement que cela puisse se



faire pour les études environnementales et sociales. Parce que c'est très important lorsqu'on parle d'agriculture pour un développement durable, lorsqu'on parle de préserver les forêts

La ministre du Tourisme et de l'environnement s'entretenant avec la délégation du PDAC dans un pays. Il est important qu'on sache les impacts des activités auxquelles nous allons nous adonner, quels genres d'impacts cela va produire sur les forêts et le climat en général », a déclaré la représentante de la Banque mondiale. Appréciant le partenariat qu'elle voit très étroit dans un futur très proche, Korotoumou Ouattara a indiqué : « La ministre nous a assurés que

son équipe et elle-même sont prêtes à nous assister pour que le ministère ne soit pas un frein aux activités que nous allons mener dans le cadre du Pdac, mais plutôt un partenaire qui doit nous faciliter l'approbation des diverses études que nous allons entreprendre. Nous nous sommes mis d'accord pour qu'un comité au niveau du ministère soit mis en place. Nos équipes vont travailler en étroite collaboration pour élaborer un plan de déroulement de ces activités afin que les choses puissent se dérouler le plus rapidement possible. »

Rappelons que le projet Pdac est le plus gros financement de la Banque mondiale au Congo, pour un coût de cent millions de dollars. Son coordonnateur national est Isidore Ondoki.

Bruno Okokana

PRIX NGOUJEL 1^{er}

Dolisie accueille la deuxième édition nationale

L'activité se déroulera du 22 au 25 février dans la salle des spectacles de la paroisse Fatima, avec l'appui du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

La deuxième édition nationale du Prix Ngoujel 1^{er} de la critique d'un spectacle, couplée à la dixième édition du festival Tecej (Temps des effusions culturelles pour l'éducation et la jeunesse) se tient sur le thème : « Antivaluers : rupture ou bien... apocalypse ». Lors de ce jeu concours international des prix Ngoujel 1^{er}, la pièce de théâtre « Apocalypse », mise en scène par Simplicie Malouona, sera jouée par les comédiens de l'Arche de Ngoujel. Les artistes locaux participant au mini festival Tecej seront également de la partie.

Le Prix Ngoujel 1^{er} de la critique d'un spectacle est un jeu concours ouvert aux jeunes âgés de moins de 26 ans. Ils sont conviés à décrypter, en un ou plusieurs tours d'épreuves écrites, la forme et le fond du spectacle choisi sur la base des questionnaires préalablement publiés. Par ces faits, l'activité s'avère intensément transversale, alliant le côté artistique, littéraire et pédagogique. Un parfum de tourisme y est ajouté par la tournée du spectacle critiqué (dans les caravanes culturelles) et la réalisation des mini-festivals à certaines escales.

Le jeu concours Prix Ngoujel 1^{er}, adopté en 2017 comme activité internationale par l'assemblée générale du 33^e congrès mondial de l'ITI-Unesco à Segovie, en Espagne, offre plusieurs opportunités aux enfants, notamment celles d'aller poursuivre les études supérieures dans les universités américaines.

Signalons que cette édition verra la participation des enfants de Loango, Dolisie, Djambala, Owando, Brazzaville, Pointe-Noire. Une deuxième édition qui revêtira véritablement son caractère international avec la participation des pays tels que la Centrafrique, la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire.

Hervé Brice Mampouya

COMMUNICATION

L'Unesco appelle à la promotion des langues maternelles

L'invite aux partenaires et acteurs de l'éducation a été lancée le 20 février, par la directrice générale de l'agence onusienne, Audrey Azoulay, en prélude à la célébration de la journée internationale de la langue maternelle.

La Journée internationale de la langue maternelle sera célébrée ce 21 février dans le monde, sur le thème « Des langues autochtones comme facteur de développement, de paix et de réconciliation ». La vingtième édition vise à rappeler que toutes les langues maternelles comptent et qu'elles sont essentielles pour construire la paix et soutenir le développement durable.

A cet effet, Audrey Azoulay a expliqué que les peuples au-

tochtones souhaitent avoir un enseignement dans leur langue maternelle. Ils sont environ trois cent soixante-dix millions d'individus et parlent la majorité des sept mille langues vivantes. Ce peuple est nombreux et souffre de la marginalisation, la discrimination ; de l'extrême pauvreté et de violences des droits humains. La directrice générale de l'Unesco a, par ailleurs, rappelé que l'objectif de développement durable 4 ne laisse personne

de côté. Il est essentiel que les peuples autochtones aient accès à une éducation dans leurs langues. « La langue maternelle est essentielle pour l'alphabétisation car elle facilite l'acquisition des compétences de base de la lecture, de l'écriture et de calcul dans les premières années de scolarisation. Ces compétences sont des fondations du développement personnel. La langue maternelle est également une expression unique de notre diversité créatrice, une identité et une source de savoir et d'innovation », a-t-elle déclaré.

Lydie Gisèle Oko

LÉGISLATIVES EN GUINÉE-BISSAU

Soupçons d'utilisation d'argent sale dans la campagne électorale

Justino Sa, président de la Cellule nationale de traitement de l'information financière (Centif) dans le pays, a déclaré le 18 février, qu'il soupçonne l'utilisation d'argent douteux dans la campagne électorale en cours.

« Pour le moment, personne ne peut garantir qu'il n'y aura pas d'argent de source douteuse dans la campagne électorale », a affirmé Justino Sa, dans un entretien avec la presse. Selon lui, les partis politiques peuvent profiter de la loi qui exonère de droits de douane leur matériel de campagne électorale pour blanchir des capitaux de provenance illicite.

Le responsable de la Centif, une institution liée au ministère des Finances, a demandé une enquête approfondie sur les soup-

çons ainsi qu'un renforcement du contrôle en se conformant à la disposition légale qui oblige les partis, après la campagne électorale, à présenter des rapports prouvant la provenance des fonds. « Personne ne respecte cette disposition », a-t-il déploré, s'inquiétant des alertes internationales concernant la situation des transactions financières en Guinée-Bissau.

« La Guinée-Bissau est dans le risque rouge. Si nous continuons dans cette voie, aucune banque internationale n'ac-

ceptera de coopérer avec les banques de Guinée-Bissau », a souligné Justino Sa.

Le président de la Centif a déclaré qu'il avait déjà dénoncé des soupçons de blanchiment d'argent par des citoyens bissau-guinéens et étrangers, mais que les autorités judiciaires ne s'étaient pas prononcées sur ces soupçons.

Il a également souligné que la campagne de commercialisation des noix de cajou constituait une autre source d'utilisation d'argent douteux en Guinée-Bissau.

Xinhua



caractère international avec la participation des pays tels que la Centrafrique, la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire.